

# **ASCO DES MARAIS DE BOUBES & BELMONT**

Secrétariat : UNIMA 28 Rue Jacques de Vaucanson ZI 17180 PERIGNY

Mail : [stephanie.jory@unima.fr](mailto:stephanie.jory@unima.fr)

## **Extrait du registre des délibérations Réunion du Syndicat le 4 Mars 2024**

### **Objet : Adoption du budget 2024 – 3/2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le lundi 4 Mars, à dix heures, les membres du Syndicat de l'Association Syndicale Constituée d'Office des Marais de BOUBES & BELMONT convoqués individuellement pour une réunion, par courrier le dix neuf février, conformément à l'article 8 des statuts de l'association, se sont réunis à la salle du conseil – à Médis, sur deuxième convocation. La première réunion, prévue le jour même à neuf heures trente n'ayant pu avoir lieu faute de quorum. La séance est dirigée par Monsieur Laurent BEGAUD Président en exercice, Monsieur PILLET Xavier est nommé secrétaire de séance.

### **Membres titulaires présents 8 représentants 8 voix :**

- ROLLAND Pierre
- PILLET Xavier
- BEGAUD Laurent
- NEVEU Christian
- FISCHER Gisèle
- Commune de Saint Georges de Didonne, Monsieur LEPAREUR
- Commune de Medis, Madame TELMARD,
- Commune de Royan, Monsieur Le Maire,

### **Assistaient également :**

- DURESSAY Julien, Commune de Royan
- BAES Marie, CARA
- GUILLOT Clémentine, CARA
- CHARVET Philippe, membre suppléant

### **Avait donné son pouvoir 1 voix :**

Monsieur TORCOLETTI pouvoir à Monsieur ROLLAND

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10 heures.

Le Président expose :

Je vous propose d'équilibrer le budget 2024 de la manière suivante (cf tableau joint):

- **Section de fonctionnement à hauteur de .... 121 532.02 €**
- **Section d'investissement à hauteur de ..... 37 652.96 €**

Soumis au vote et après délibération, ces propositions budgétaires sont adoptées à l'unanimité.  
La séance est levée à 11 heures trente.

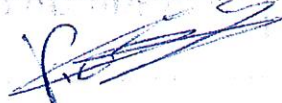
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Laurent BEGAUD



Un autre membre du Syndicat,



Date de convocation : 19 février 2024

Nbre de délégués en exercice : 9

Nbre de membres présents : 8

Nbre de suffrages exprimés : 9

Votants pour : 9

Votants contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : PILLET Xavier

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication au siège de l'ASA.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*